



convocation tribunal judiciaire

Par **netmi**, le **30/11/2020** à **11:45**

Bonjour, (un premier message commence toujours par un "bonjour" comme demandée par la charte de ce forum)

Mon amie est convoquée au tribunal judiciaire de quimper le 2 /02/2021 pour avoir dégradé ou détérioré volontairement un bien. plusieurs ornières dans la pelouse n'ayant commis qu'un dommage léger.

Nous avons loué un camping car pour visiter la Bretagne. et après avoir rentré une adresse de camping a la ferme. le gps nous a envoyé dans une impasse et la, impossible de faire demi tour. nous sommes rentres dans une propriété et je me suis rendu auprès de la maison d'habitation pour demander la permission de faire notre manoeuvre. Malheureusement il n ' avait personne. Etant novice nous avons pas calculé que le poids du camping car allait occasionné des petites ornières. Un voisin ma interpellé et j'ai présenté mes excuses en lui disant que nous n'avions pas l'habitude de faire des manoeuvres.

Lorsque mon amie a été convoquée à la gendarmerie, la femme qui l'a reçu a donné son numero de téléphone pour que je sois convoquée moi aussi. j'ai appelé plusieurs fois et 2 fois on m'a dit qu'elle allait me rappeler, j'attends toujours. Inutile de vous dire que nous avons pas envie de nous rendre en Bretagne pour aller à cette convocation (+ de 800km) pour une affaire aussi minime. Un courrier suffit il ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **30/11/2020** à **13:40**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la convocation est en chambre correctionnelle ou si c'est en chambre civile car s'il y a eu plainte, elle a pu être classée sans suite...

De toute façon, il faudrait quand même répondre à la convocation même si l'on considère que gendarmerié et tribunaux ont autres chose à faire...

Il faudrait voir avec l'assurance ou une protection juridique si elle pourrait prendre en charge votre défense...

Par **P.M.**, le **30/11/2020** à **14:06**

Mais un avocat pourrait être fourni par l'assurance ou une protection juridique et il est possible qu'il soit inutile de contacter le Ministère public si la convocation est devant une chambre civile...

Par **Marck.ESP**, le **30/11/2020** à **14:15**

Bonjour

[quote]

nous avons pas envie de nous rendre en Bretagne pour aller à cette convocation (+ de 800km)

[/quote]

Envie ou pas, c'est une obligation, Si un numéro de téléphone vous a été communiqué, appelez pour expliquer votre situation géographique. Vous pouvez aussi vous faire représenter .

Si la personne que vous avez choisie n'est pas un avocat, vous devez lui fournir une procuration écrite.

<https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/convocation-au-tribunal-est-on-oblige-d-y-aller>

[/url]